Règlement concernant l'attribution des distinctions du District d'Alsace de Football

Le District d'Alsace de Football récompense les services rendus au football par **les dirigeants, arbitres, éducateurs, toutes et tous obligatoirement licencié(e)s**, par l'attribution de distinctions suivant les modalités ci-après :

1. Des fiches individuelles de renseignements (à demander au secrétariat du District) sont adressées au District d'Alsace **DEUX MOIS AVANT LES FESTIVITES ET AVANT LE 1ER MARS POUR LES MANIFESTATIONS ESTIVALES.**
2. Les propositions sont visées par le Président ou le Secrétaire du club.
3. Les attributions sont prononcées sur avis du Secrétaire Général.
4. A l'occasion de certaines manifestations régionales ou locales, le Conseil de Ligue se réserve la possibilité d'attribuer une ou plusieurs distinctions à ses joueurs, dirigeants, arbitres ou personnalités, en récompense de mérites particuliers et exceptionnels qui ne relèvent pas du barème ci-dessous.

   Les joueurs (majeurs) ayant au moins 10 années d'activité, peuvent bénéficier du Diplôme d'Honneur (distinction unique)

BAREME D'ATTRIBUTION

Catégorie	Bénéficiaire	Conditions d'attribution
DIPLOME D'HONNEUR	❑ Joueur(se) (Ne peuvent prétendre à aucune autre distinction)	Avoir rendu des services à la cause du football et ayant au minimum 10 années d'activité et être majeur
DIPLOME D'HONNEUR	❑ Dirigeant et arbitre	Avoir rendu des services à la cause du football avec une ancienneté minimum de 3 ans dans la fonction
MEDAILLE BRONZE	❑ Dirigeant et arbitre ❑ Membre d'une Commission de Ligue	Exercer une activité effective et régulière depuis au moins 5 ans au sein du Comité du club ou de la Ligue
MEDAILLE ARGENT	❑ Dirigeant et arbitre ❑ Membre d'une Commission de Ligue	Etre titulaire de la Médaille Bronze depuis 5 ans et exercer une activité effective et régulière au sein du Comité du club ou de la Ligue
MEDAILLE VERMEIL	❑ Dirigeant et arbitre ❑ Membre d'une Commission de Ligue	Etre titulaire de la Médaille Argent depuis 5 ans et exercer une activité effective et régulière au sein du Comité du club ou de la Ligue.
MEDAILLE OR	❑ Dirigeant et arbitre ❑ Membre d'une Commission de Ligue	Etre titulaire de la Médaille Vermeil depuis 5 ans au moins exercer une activité effective et régulière au sein du Comité du club ou de la Ligue.
PLAQUETTE BRONZE	❑ Dirigeant et arbitre ❑ Membre d'une Commission de Ligue	Etre titulaire de la Médaille Or depuis 5 ans au moins exercer une activité effective et régulière au sein du Comité du club ou de la Ligue.
PLAQUETTE D'ARGENT	❑ Dirigeant et arbitre ❑ Membre d'une Commission de Ligue	Etre titulaire de la Plaquette Bronze depuis 5 ans au moins et exercer une activité effective et régulière au sein du Comité d'un club ou de la Ligue.
PLAQUETTE VERMEIL	❑ Dirigeant et arbitre ❑ Membre d'une Commission de Ligue	Etre titulaire de la Plaquette Argent depuis 5 ans au moins et exercer une activité effective et régulière au sein du Comité d'un club ou de la Ligue.
PLAQUETTE OR	❑ Dirigeant et arbitre ❑ Membre d'une Commission de Ligue	Etre titulaire de la Plaquette Vermeil depuis 5 ans. La plaquette Or, récompense suprême, doit symboliser l'ensemble de la carrière d'un dirigeant. Elle représente la dernière marche de reconnaissance de la Ligue.